



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 FEVRIER 2025.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	21
Pouvoirs	:	7
Absent excusé	:	1
Absents	:	4

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq Février, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le dix-neuf Février deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Didier STEVENIN, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Katia LEFEVRE

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

M. Yannick VILLATORO à Mme Anaïs CADIS

M. Alain CLOUTOUR à M. Daniel BIREMONT

Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA

M. Michel GOURDON à M. Claude LABORDE

M. Nicolas MATHIO à M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Mme Céline BROQUERE à Mme Christelle GUILHEMSAN

Mme Anaïs BAREYT à Mme Nacira LAROUSSE

Absent excusé :

M. Mickael EECKHOUDT

Absents :

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

M. Claude LABORDE

Point 04 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.013.

**Objet : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 – COMMUNE DE MORCENX-LA-NOUVELLE.
BUDGET COMMUNAL.**



Point 04 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.013.

**Objet : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 - COMMUNE DE MORCENX-LA-NOUVELLE.
BUDGET COMMUNAL.**

Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY expose :

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la Commune est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal. Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, au même article L. 2312-1 du CGCT :

« Dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, le maire ou président présente au conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

La présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est obligatoire. Le Rapport d'Orientations Budgétaires doit être transmis au Président de l'EPCI dont la Commune est membre. Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également présenter plus d'informations sur les dépenses liées à la gestion des ressources humaines. Ces informations doivent faire l'objet d'une publication.

Enfin, la présentation du rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Le II de l'article 13 de la LPFP 2018 dispose :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes »

LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (Joint en annexe)

La première partie du Rapport d'Orientations Budgétaires, présenté en commission des finances le 18/02/2024, est consacrée à des données macroéconomiques et aux mesures de la loi de finances 2025.

Puis un bilan 2020-2024 et un état des lieux sur la situation financière de la commune de Morcenx-la-Nouvelle au 31/12/2024 sont présentés.

Il présente ensuite les éléments de prospective pour 2025 et 2026 : les hypothèses d'évolution et le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et se termine par les ratios obligatoires.

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

ID : 040-200084713-20250225-2025_013-DE



Enfin la suite du Rapport d'Orientations Budgétaires propose un constat et une prospective sur chaque budget annexe (Lotissements de Pernautuc 2 et de l'Hoste) avec une attention particulière sur l'état des ventes, l'état des stocks et l'état de la dette.

Après débats,

Le Conseil Municipal, à mains levées, vote à l'unanimité pour PRENDRE ACTE de la présentation des orientations budgétaires 2025 de la Commune de Morcenx-la-Nouvelle (budget principal et annexes) et de l'organisation d'un débat sur ce thème.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 25/02/2025.

Le Secrétaire de séance,
Claude LABORDE.

Le Maire,
Paul CARRERE.



Copies : Préfecture
Chrono - Dossier CM
Compta - CCPM



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le **débat d'orientation budgétaire (DOB)** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des Régions, Départements, Communes de plus de 3 500 habitants, EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions ainsi que pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Il présente :

- les orientations budgétaires envisagées : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice
- l'évolution rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement
- l'évolution rétrospective du besoin de financement annuel.

L'exercice prospectif s'avère délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement. Pour 2025, il est particulièrement compliqué par les conditions d'élaboration du projet de loi de finances (PLF), avec le dépôt tardif par le gouvernement d'un texte impactant fortement les ressources des collectivités territoriales. Loin des 5 milliards annoncés par le gouvernement, l'effort qui est demandé aux collectivités s'élève, en réalité, à au moins **8,5 à 10 milliards** d'euros selon les calculs effectués par les associations d'élus.



Mise à jour au 10/02/2025 : Dans la version agréée par la Commission mixte paritaire, l'effort des collectivités locales a été officiellement ramené à 2,2Mds d'€ au lieu des 5Mds d'€ initialement prévus.

Le Premier Ministre a lui-même reconnu « qu'il n'est pas normal ni juste de montrer les Communes et les collectivités territoriales comme si elles étaient responsables du déficit. »

En effet, en application de la « règle d'or », les collectivités n'ont pas la possibilité, à la différence de l'Etat, de voter un budget en déficit et il leur est strictement interdit d'emprunter pour rembourser leur dette et pour financer leur fonctionnement.

Et pourtant : réduction drastique du fonds vert, remise en cause des règles du fonds compensation de la TVA, prélèvement pouvant atteindre 2% des recettes de fonctionnement, hausse des cotisations CNRACL... les perspectives qui attendent les collectivités sont problématiques pour le pays à bien des égards:

- problématiques pour notre économie car les collectivités portent, à elles seules, près de 70 % de l'investissement public du pays.
Sur Morcenx-la-Nouvelle, c'est près de deux millions d'euros d'investissement qui devraient être réalisés chaque année.
- problématiques pour nos services publics de proximité : l'effort demandé est tellement insoutenable qu'il aboutirait fatalement à un affaiblissement des services publics du quotidien, essentiels pour les habitants, et donc à un accroissement des inégalités et des fractures sociales et territoriales,
- problématiques pour l'environnement, alors que l'accélération des investissements est nécessaire pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, et pour s'adapter au réchauffement climatique.

Depuis plusieurs années, la Commune de Morcenx-la-Nouvelle a fait des choix engagés et raisonnés à la fois, en contenant les dépenses de fonctionnement, en cherchant de nouvelles recettes tout en limitant au maximum l'augmentation de la fiscalité locale.

La stratégie de désendettement et l'amélioration notable de l'Epargne Brute ont permis de retrouver des ratios maîtrisés et supportables.

Maintien des services, poursuite des investissements, nouveau service de micro-crèche, revitalisation du centre-ville, travaux de transition énergétique, stabilité fiscale, les orientations budgétaires pour 2025 s'inscrivent dans la droite ligne de celles présentées depuis le début du mandat.

Avec un Budget de l'Etat adopté par 49.3 fin janvier 2025, plus que jamais, les chiffres, tableaux, graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels et seront amenés à évoluer en fonction des mesures définitivement adoptées en Loi de Finances et promulguées.

Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du Budget Primitif (BP) 2025 au mois d'avril prochain.

C'est dans ces conditions que le Conseil Municipal est invité à délibérer pour prendre acte de ce Rapport d'Orientations Budgétaires.



Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice sera mis en ligne sur le site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après son adoption.

SOMMAIRE

I/ Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2025

A/ Les perspectives économiques internationales

B/ Le contexte économique national

C/ Le contexte économique local

D/ Les politiques monétaires

E/ La situation des finances publiques

II/ La bonne gestion des finances de la Commune de Morcenx-la-Nouvelle permet d'envisager le début de la revitalisation de son centre-bourg

A/ L'évolution de la situation budgétaire en 2020-2024

B/ Les éléments variables sur 2025 et 2026

C/ Les bases de la prospective budgétaire 2025-2026

III/ Les projets

A/ Plan Pluriannuel d'investissement

B/ Focus sur la revitalisation du centre bourg

C/ Focus sur la micro-crèche

D/ Focus sur le décret tertiaire

E/ Lotissements

IV/ Les ratios



I/ Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2025

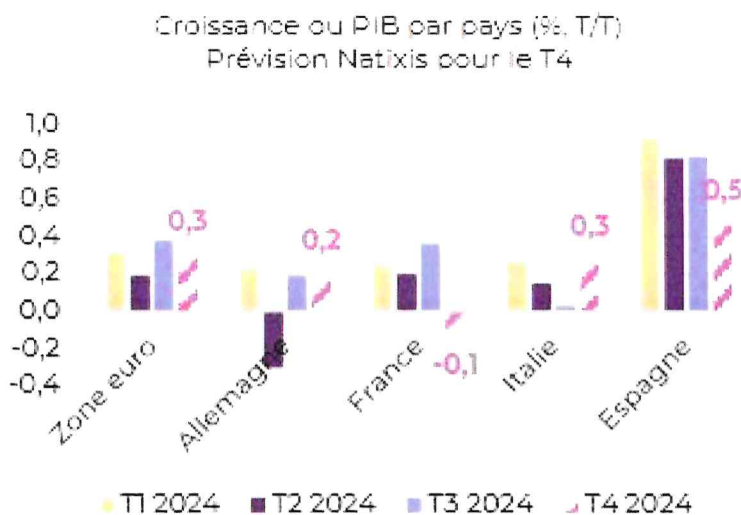
Depuis 2019, chaque année voit de nouvelles crises internationales profondes affecter le contexte économique et social et rendre plus aléatoires les perspectives générales.

A/ Les perspectives économiques internationales (Source : DOB/PLF 2025 Caisse d'Épargne)

Le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités

Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre, mais cela va-t-il durer ?

Scénario de croissance : une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro est prévue. L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : l'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4^{ème} trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays Inflation : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.



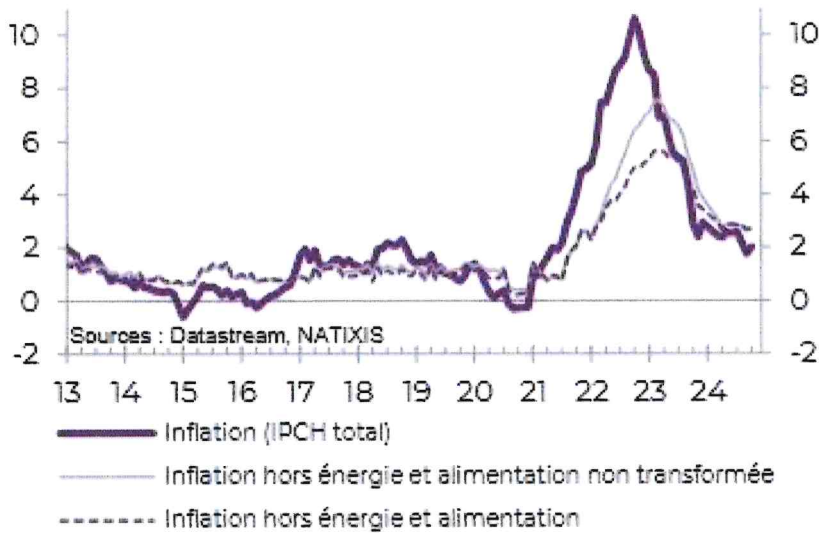
Source : Eurostat, Natixis

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel.

L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.



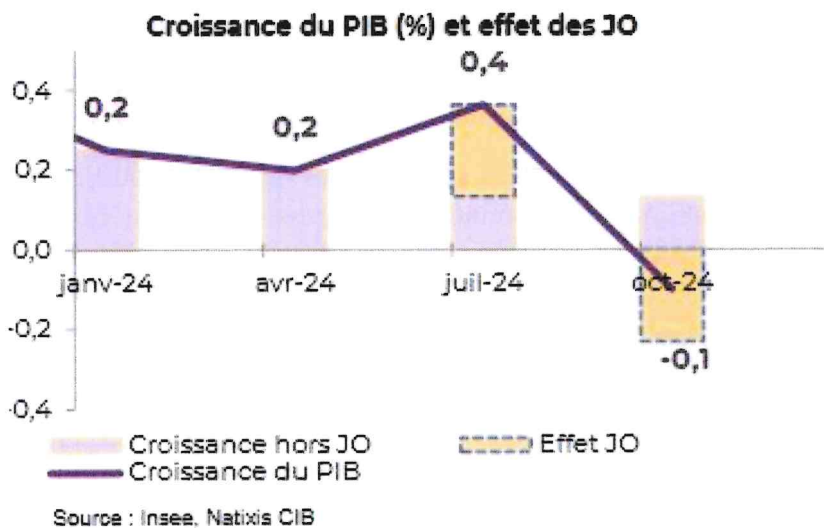
Zone Euro : inflation et inflation sous-jacente



Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon des estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

B/ Le contexte économique national

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France. L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3ème trimestre. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre.

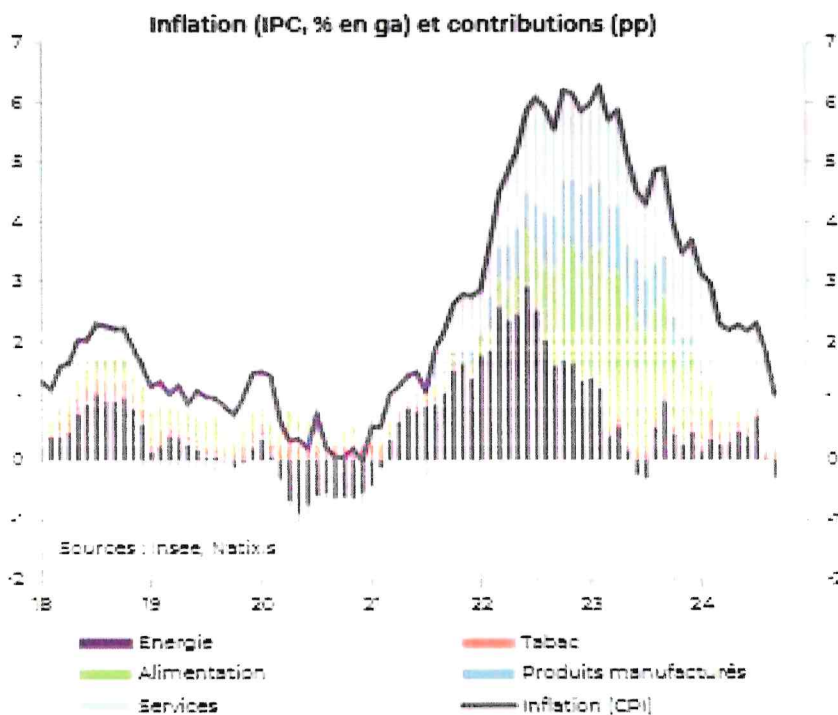




Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards d'euros annoncé par le gouvernement précédent. La réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée initialement et celui-ci devrait s'établir à 5,4 % en 2025, après 6,1 % en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, l'inflation (IPCH) française est prévue à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

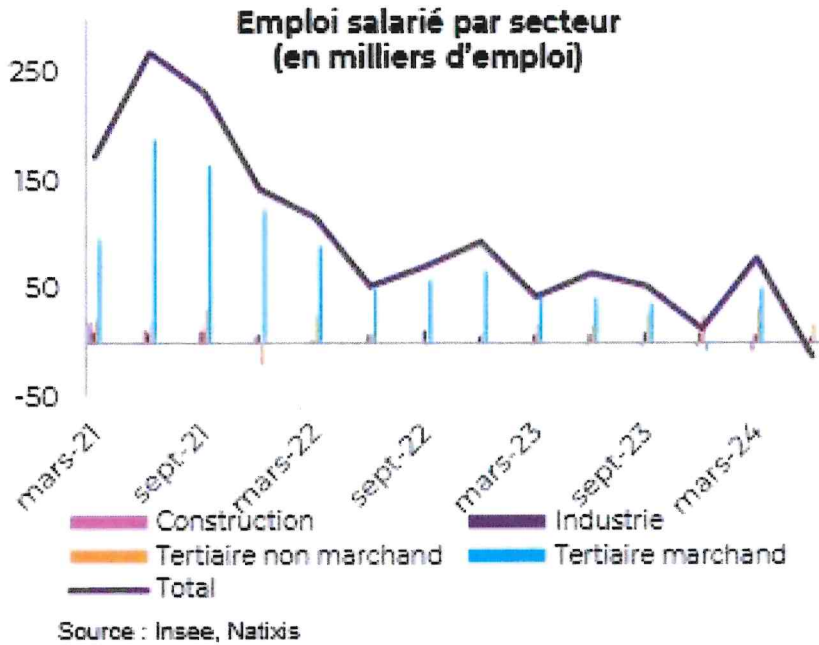
L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. L'inflation française devrait se redresser quelque peu en novembre et décembre, mais reste inférieure à 2 %.



Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée Nationale.

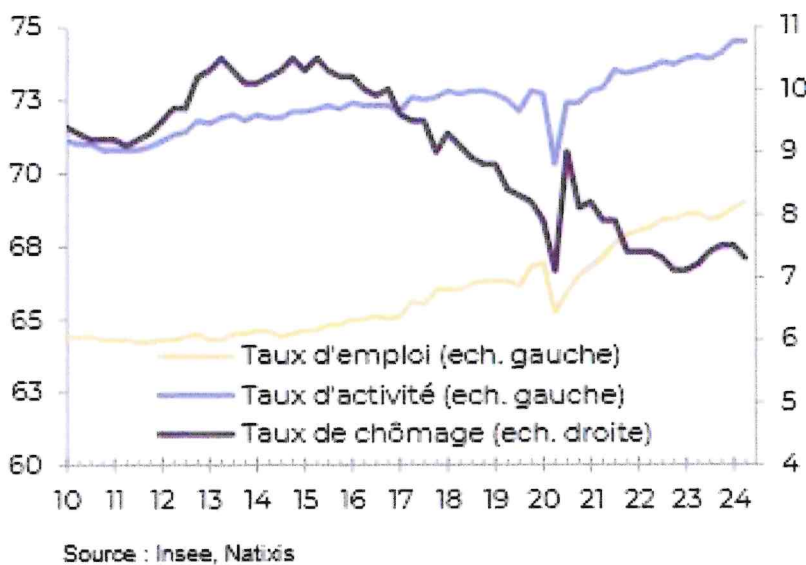
Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2-2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après -28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.



Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme

Evolution du marché du travail





C/ Le contexte économique local

En dépit des incertitudes tant politiques qu'économiques, la conjoncture en cette fin d'année résiste en Nouvelle-Aquitaine.

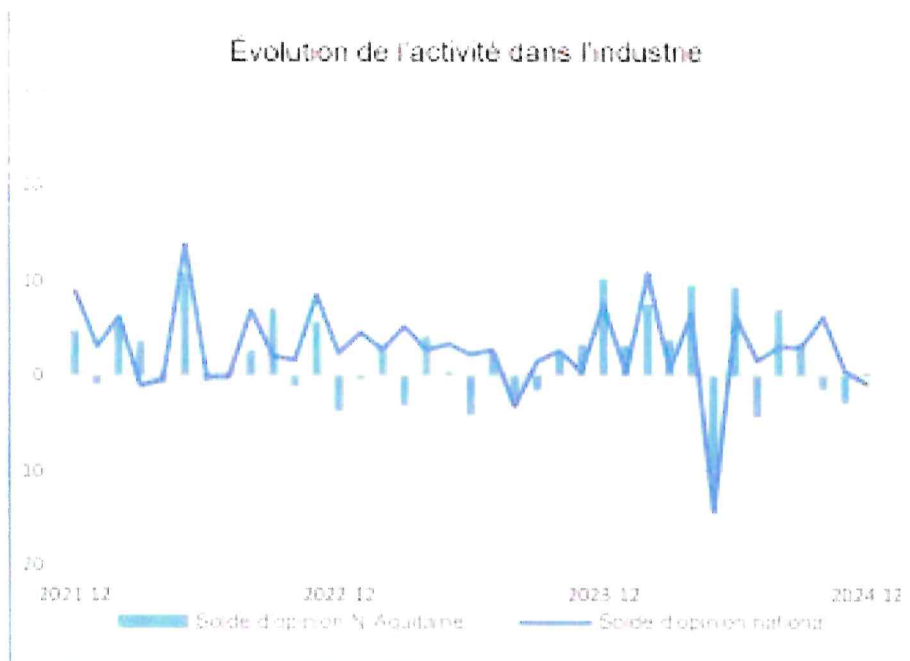
L'évolution de la production industrielle reste très différenciée selon les filières mais, globalement, l'activité apparaît stable. Les entrées d'ordres se révèlent insuffisantes pour renforcer des carnets le plus souvent peu consistants. Pour autant les effectifs se renforcent sur des segments spécifiques. La progression des prix des produits finis, calée sur celle des coûts des intrants, ne permet pas une amélioration des trésoreries.

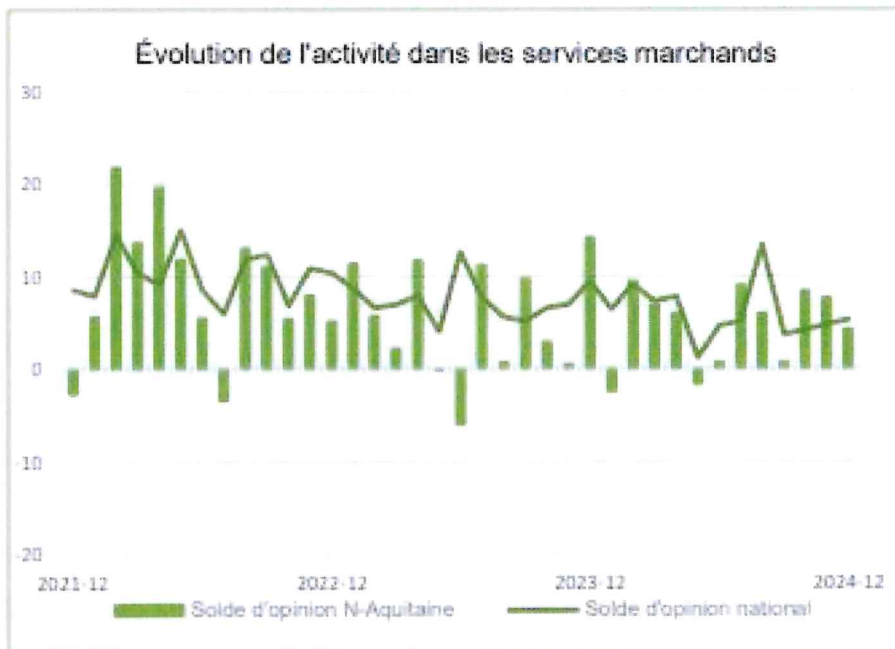
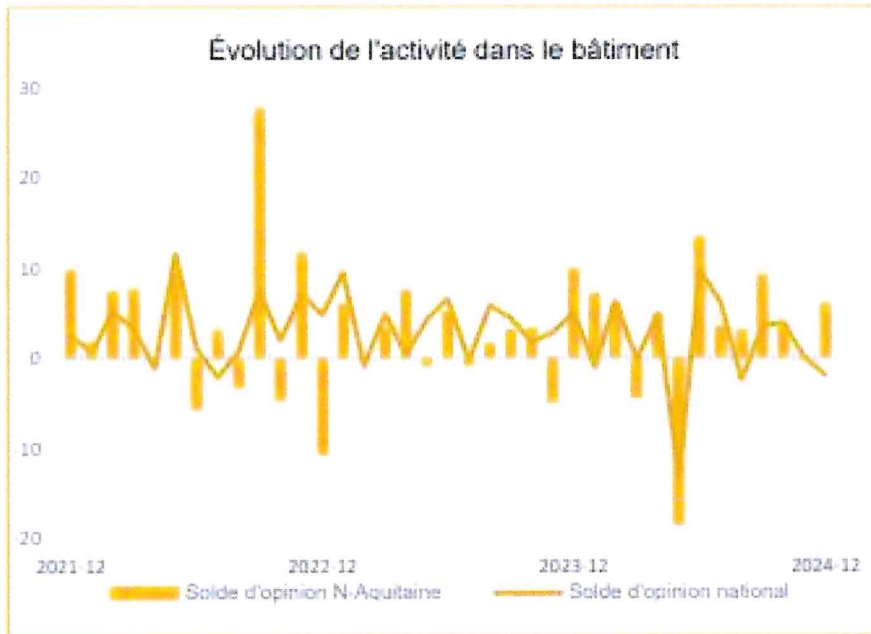
Les prestations de services confirment leur dynamique générale favorable bien que les variations d'un mois à l'autre soient erratiques, tant pour les services à la personne que pour ceux destinés aux entreprises. Dans ce contexte, les tarifs des facturations progressent mais ne parviennent pas toujours à préserver les trésoreries. Les effectifs évoluent peu.

Le niveau d'activité dans le bâtiment se révèle correct pour une période de congés de fin d'année alors que les carnets de commandes touchent de nouveau un point historiquement bas. Les travaux publics reculent, pénalisés par la météo et une demande privée atone.

En janvier, selon les anticipations des chefs d'entreprise, l'activité progresserait dans l'industrie et plus modestement dans les services et le bâtiment.

Situation régionale





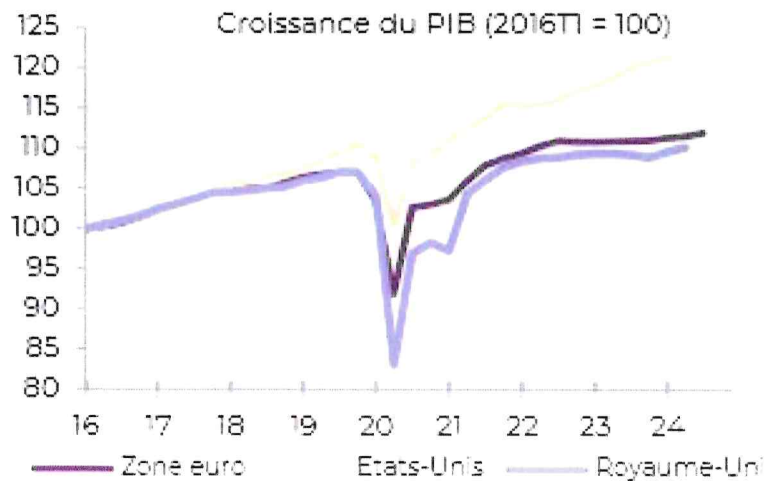
Source Banque de France



D/ Les politiques monétaires

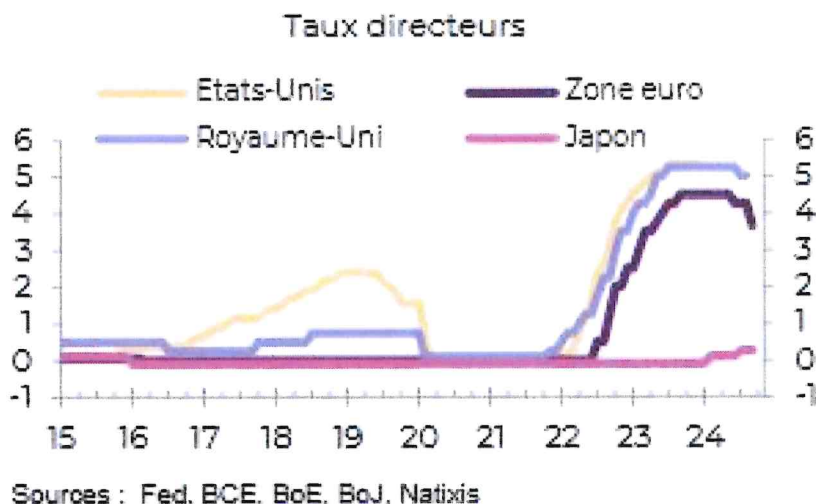
Monde : les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran.

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.



La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.



E/ La situation des finances publiques

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs :

- une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid
- la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards d'euros
- et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Prévisions du gouvernement

		2023	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	%, MA	1.1	1.1	1.1
Déficit public	% PIB	-5.5	-6.1	-5.0
Recettes publiques	% PIB	51.0	50.9	51.1
Dépenses publiques	% PIB	56.4	56.8	56.4
Dettes publiques	% PIB	109.9	111.9	114.7
Prélèvements obligatoires	% PIB	43.2	42.8	43.6

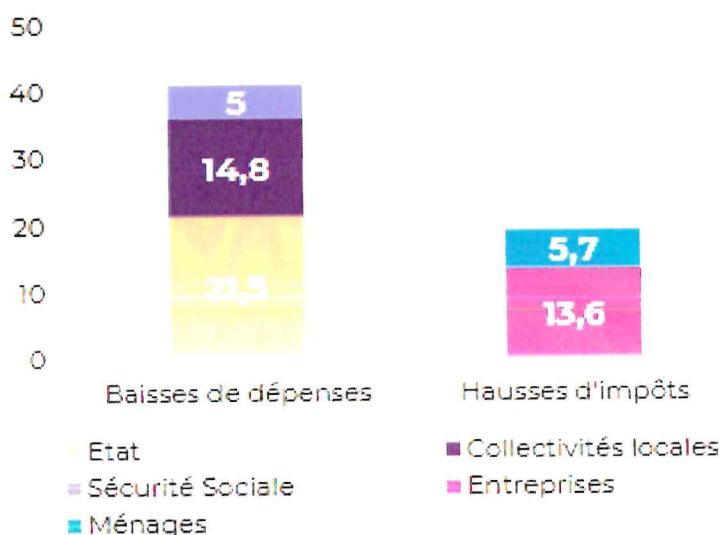
Source : PLF 2025, Natixis



Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards d'euros (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards d'euros de réduction des dépenses et 19,3 milliards d'euros de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

Mise à jour au 10/02/2025 : Dans la version agréée par la Commission mixte paritaire, l'objectif de déficit fin 2025 a été ramené à 5,4% avec des économies revues à la baisse

2/3 de l'effort prévu par le gouvernement passe par une réduction des dépenses et 1/3 par des hausses d'impôts (Mds€)



Source : PLF 2025, Natixis

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

- de nombreuses mesures présentées par le gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses
- le débat sur le projet de loi de finances a actuellement repris et vient d'être adopté par 49.3 à la date de réalisation de ce document

L'incertitude qui pèse sur les décisions finales de la loi de finances 2025 nous contraint à dessiner des orientations budgétaires particulièrement serrées, sans pour autant renoncer aux projets engagés.



II/ / La bonne gestion des finances de la Commune de Morcenx-la-Nouvelle permet d'envisager le début de la revitalisation de son centre-bourg

Grâce à une gestion rigoureuse et prudente, la Commune de Morcenx-la-Nouvelle a amélioré sa situation financière qui lui permet jusqu'ici de poursuivre la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissement (salle multi-activités sportives, Maison d'Assistants Maternels, Micro-crèche, revitalisation du centre bourg...) que dans le maintien de ses services publics.

A/ L'évolution de la situation budgétaire en 2020-2024

De 2020 à 2024, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 26,97% en 4 ans.

Pour rappel, la seule inflation est de 13,50% sur cette même période

Mais le contexte international était tel que certains postes de dépenses ont littéralement explosé, comme les dépenses en fournitures d'énergie (gaz+électricité) qui ont augmenté sur cette période de 227.000 € (+70%) et qui représentent aujourd'hui près de 27% des dépenses à caractère général de la commune.

Durant cette même période, les dépenses de personnels ont augmenté de plus de 21%, en partie dues à la sinistralité croissante et au coût des remplacements (partiellement remboursés par l'assurance jusqu'à la fin de l'année 2024).

De 2020 à 2024, les participations aux syndicats et subventions ont augmenté de 17,45% (118.582 €), alors que dans le même temps, l'effort de désendettement a permis de faire baisser les charges financières de 57.733 € (-23%).

De 2020 à 2024, les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) ont augmenté de 28,24% en 4 ans.

Ce bilan est le résultat d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, d'une rationalisation des dépenses par la mutualisation des personnels et une hausse la plus mesurée possible des taux de fiscalité (2,17% en moyenne par an).

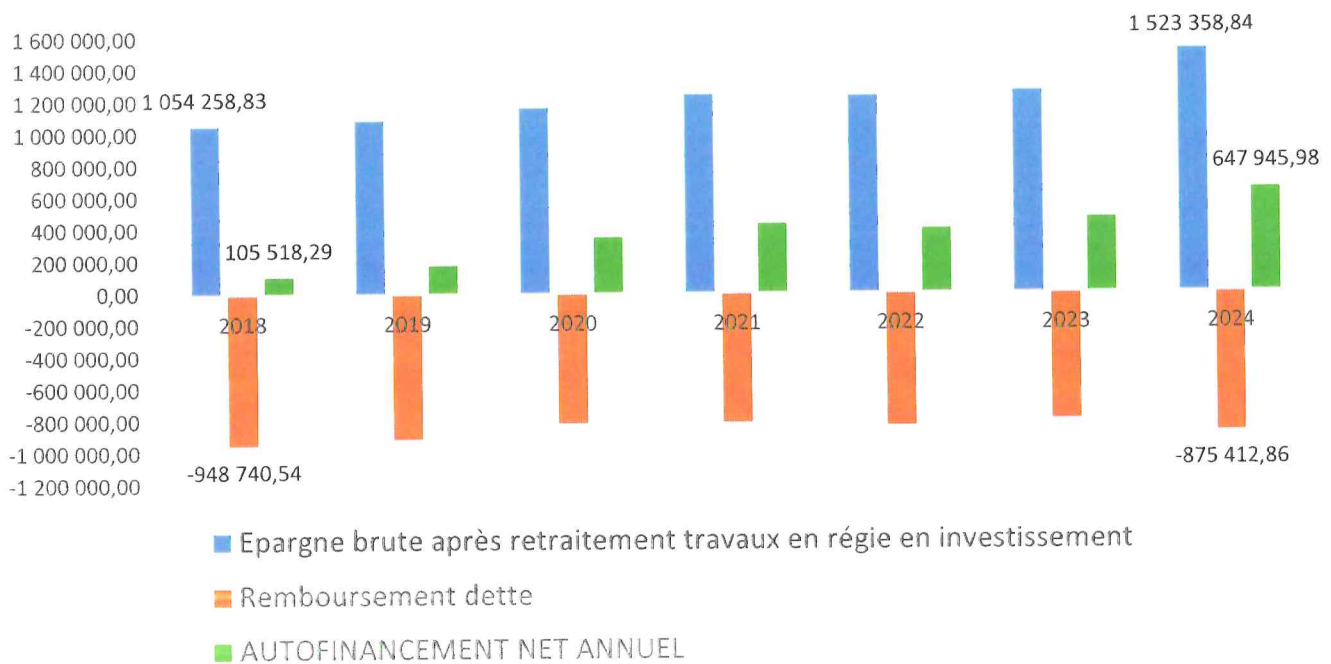
Après les efforts sur les dépenses, la seule variable d'ajustement pour équilibrer les comptes des collectivités est la fiscalité.

A Morcenx-la-Nouvelle, le taux de Taxe foncière sur le bâti s'établit à 35,36% en 2024 avec une augmentation de 17,32% sur les taux sur les 10 dernières années.

A titre comparatif, la moyenne du taux de TFB sur les 10 communes landaises de strate équivalente (4000 habitants à 7500 habitants) est de 36,13%. Sur ces 10 dernières années, l'évolution des bases a été en moyenne sur ces 10 communes de 29,95% alors qu'à Morcenx-la-Nouvelle, les bases n'ont augmenté que de 16,56%.

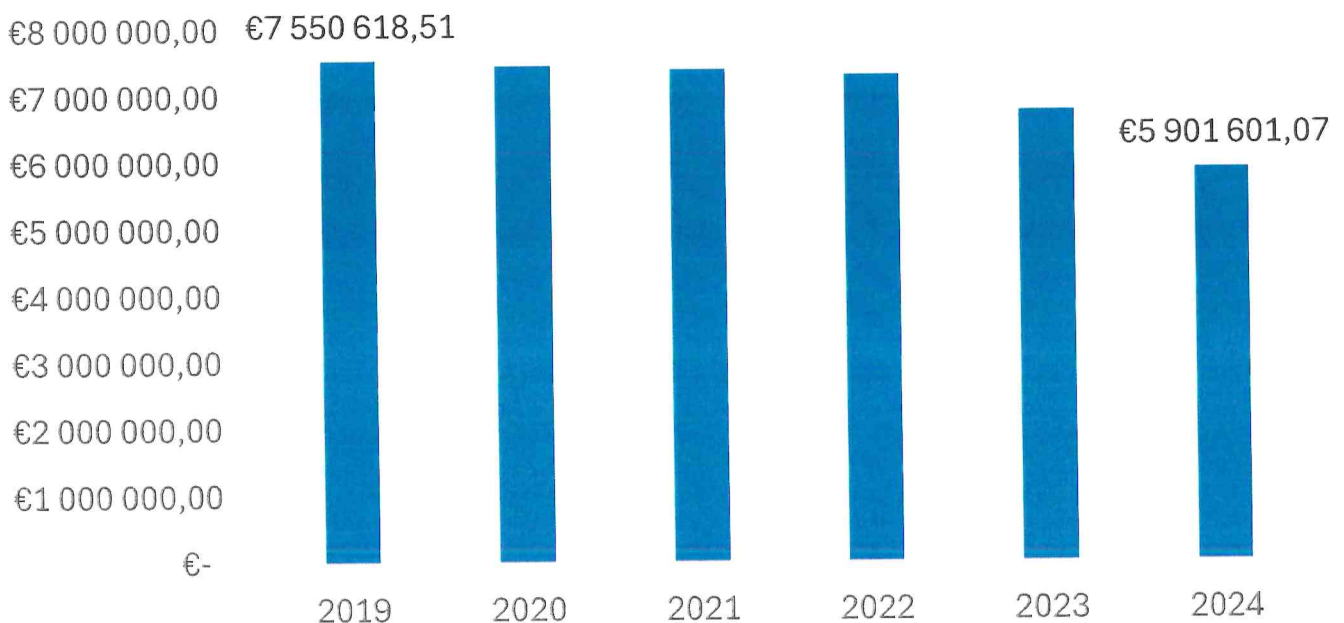


Evolution de la Capacité d'autofinancement nette générée :



Evolution de la dette :

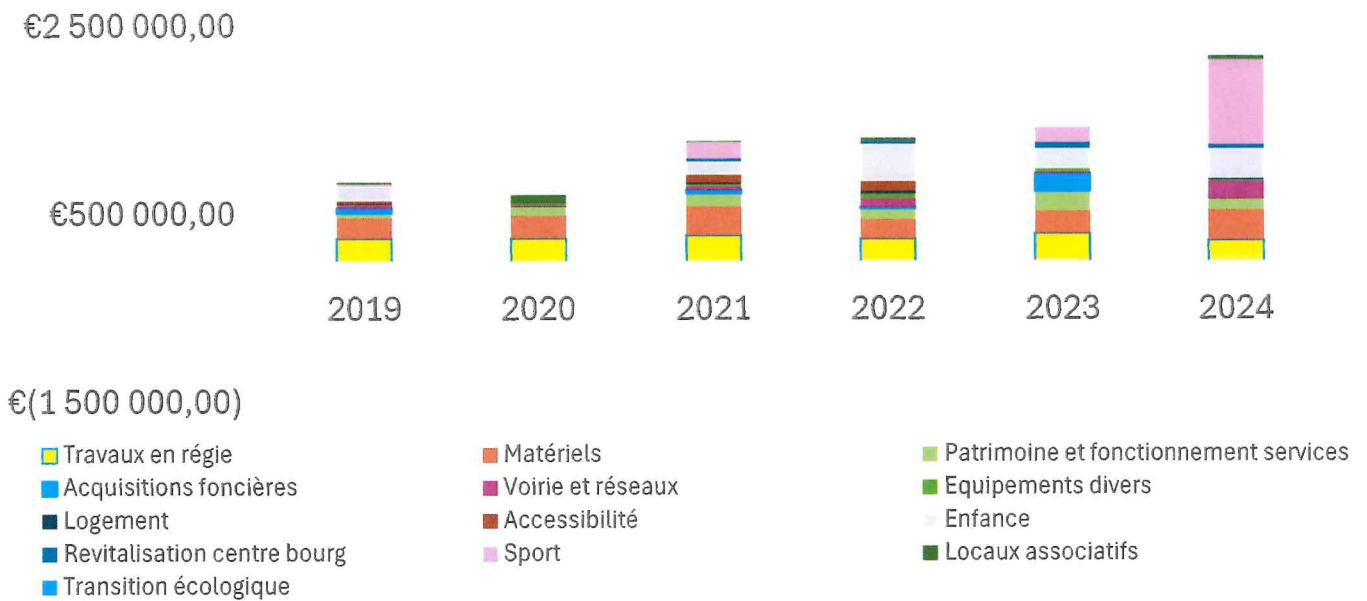
Une dette en atténuation





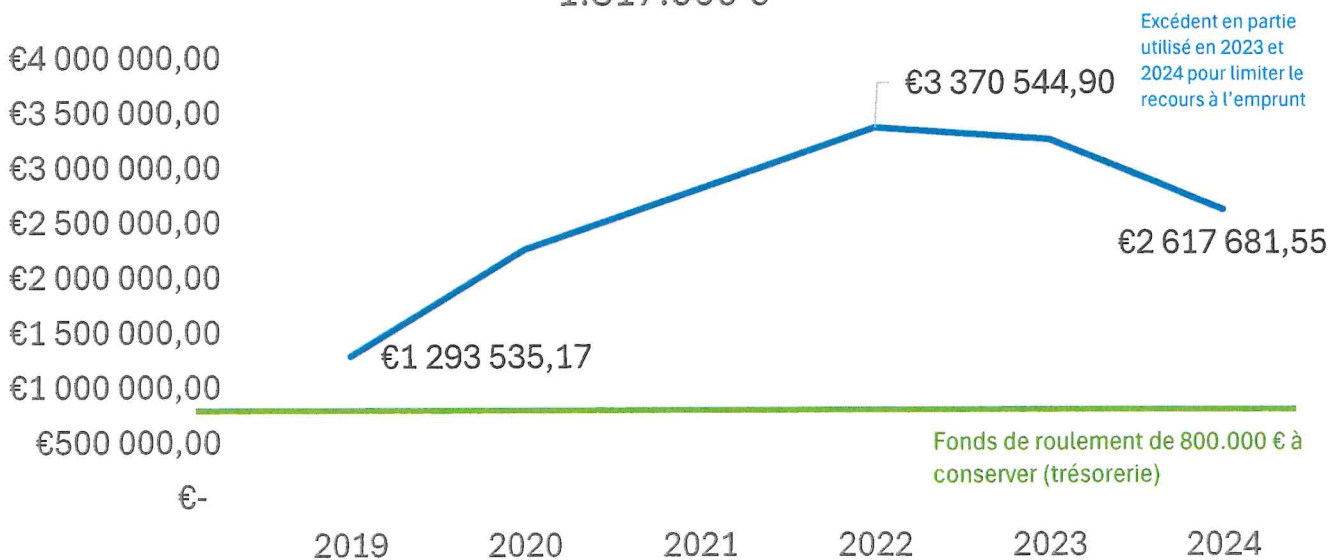
Dépenses d'équipements réalisées :

Des dépenses d'équipement en hausse constante



Excédent global :

Un Excédent global de 2.617.681 €, utilisable à hauteur de 1.817.000 €





ATTERRISSAGE BUDGETAIRE :

- CAF nette > 500.000 € depuis 2 ans
- Dépenses d'équipements > 2.000.000 €
- Excédent global > 2.600.000 €
- Pas de nouvel emprunt en 2024
- Dette < 6.000.000 €

La situation budgétaire de la Commune de Morcenx-la-Nouvelle au 31/12/2024 est saine et les objectifs fixés en début de mandat sont atteints



B/ Les éléments variables sur 2025 et 2026

Éléments prévus dans le PLF 2025 initial :

En Mds € - A périmètre courant		PLF 2025 : 104,5 (LFI 2024 : 106,3)	
Fiscalité transférée	38,6 (36,4)	Financement de la formation professionnelle	1,3 (1,3)
↓			
Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage		2025 : 64,6 (2024 : 68,6)	
Subventions autres ministères	4,9 (6,7)	Dégrèvements législatifs	4,4 (4,3)
		Amendes de police	0,8 (0,7)
↓			
Concours financiers de l'État aux collectivités locales		2025 : 53,5 (2024 : 54,4)	
Prélèvements sur recettes dont	44,2 (45)	Mission RCT dont	4 (4,1)
		DGD	1,588
		DETR	1,046
		DSIL Communes et groupements	0,570
		DSI Départements	0,212
		TVA des régions	5,3 (5,3)
		Fonds vert	1 (2,5)

Source : rapport sur la situation des finances publiques locales – annexe au PLF 2025

Comme les années précédentes, les prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (environ 83 %) et également de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (environ 42 %).

En 2025, ces PSR s'élèvent à **44,2 milliards d'euros, en baisse par rapport à la LFI 2024**. Cette évolution s'explique notamment par :

- la stabilisation en valeur de la DGF

Mise à jour au 10/02/2025 : Dans la version agréée par la Commission mixte paritaire, la DGF sera abondée de 150 M€, mais ces crédits seront pris sur l'enveloppe DSIL (Dotation pour l'Investissement Local)

- la diminution prévue du FCTVA de 258 millions d'euros



- la minoration des variables d'ajustement de 487 millions d'euros
- la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) des locaux industriels en hausse de 274 millions d'euros
- la fin du dispositif de soutien exceptionnel pour les collectivités face à la croissance des prix de l'énergie qui était de 400 millions d'euros en LFI 2024.

Le PLF propose une minoration importante de 487 millions d'euros des variables d'ajustement, supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités. Pour rappel, la minoration était de 47 millions d'euros en 2024. Les montants individuels seront calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement comme les années passées.

en millions €	Montants 2025
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	
Bloc communal	-58
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	
Communes	- 52
EPCI à fiscalité propre	- 149
Départements	- 39
Régions	- 189
TOTAL minoration	- 487

Mise à jour au 10/02/2025 : A noter la baisse attendue de la DCRTP de 17,9% pour le bloc communal. Pour rappel, cette dotation de péréquation instaurée en 2010 pour compenser la perte des recettes fiscales liée à la suppression de la taxe professionnelle permettait une compensation à l'euro près, mais avec une perte de dynamisme et surtout promise de façon pérenne et gelée.

Le PLF 2025 prévoit une augmentation du niveau des dotations de péréquation au sein de la DGF.

En effet, en 2025 est prévue une majoration de 290 millions d'euros des dotations de péréquation des Communes : 150 millions d'euros de dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 millions d'euros de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). Afin que le nombre de bénéficiaires soit le plus large possible, le projet du gouvernement est de répartir la hausse de la DSR au minima à 60 % sur sa deuxième part appelée « péréquation » car cette fraction de DGF revient à presque toutes les Communes de moins de 10 000 habitants. La DGF étant stable, le financement de cette hausse de péréquation se fait par un prélèvement de la part « forfaitaire », c'est pourquoi nombre de Communes vont voir leur DGF diminuer. La péréquation verticale des départements est prévue en hausse de 10 millions d'euros en 2025, comme les années précédentes, par redéploiement depuis la dotation forfaitaire départementale.



Pour 2025, le montant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (**FCTVA**) est prévu en diminution de 258 millions d'euros. En effet, il est prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire : il est fixé à **14,850 %** pour les attributions versées à partir du 1^{er} janvier 2025, contre 16,404 % en 2024.

Mise à jour au 10/02/2025 : Cette disposition (baisse du taux du FCTVA) a été supprimée dans le texte adopté dans la version agréée par la Commission mixte paritaire

Nette diminution du **fonds vert** par rapport à 2024 : le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, soit de 1 milliard d'euros en 2025.

Mise à jour au 10/02/2025 : Dans la version agréée par la Commission mixte paritaire, l'enveloppe consacrée au fonds vert a été finalement rabotée de 850 millions d'euros

Pour rappel, il était de 2,5 milliards d'euros en 2024 et 2 milliards d'euros en 2023, année de création du fonds.

Stabilisation en valeur au titre de 2025 des **fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** affectées aux collectivités locales. Au fil des années, les collectivités locales ont perçu des fractions de TVA nationale en lieu et place de la perception d'impôts locaux (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe d'habitation sur les résidences principales) ou de dotation (DGF des régions).

La compensation prend la forme d'une fraction de TVA nationale figée qui donne lieu à un montant reversé chaque année en fonction du montant de TVA nationale.

Le PLF propose que la fraction de TVA versée à chaque collectivité locale au titre de l'année 2025 **soit exceptionnellement égale au montant perçu en 2024 (après régularisation)**. Ainsi la dynamique de la TVA est conservée sur le budget de l'État pour associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. Cette disposition impacte le budget de la Communauté de Communes du Pays Morcenais qui voit ainsi cette recette, anciennement dynamique, figée en 2025.

Avec la fin du « bouclier tarifaire » (mécanisme visant à limiter la hausse des tarifs de l'électricité), **les tarifs d'accise sur l'électricité** (fiscalité acquittée par les fournisseurs d'électricité et qui intègre les taxes locales sur la consommation finale d'électricité) vont retrouver leurs niveaux habituels à compter du 1^{er} février 2025.

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives 2025 : 1.7 %

- 2024 : 3,9 %
- 2023 : 7,1 %
- 2022 : 3,4 %

Hausse du taux de CNRACL de 4% par an pendant 3 ans revu à 3% par an, pendant 4 ans lors des commissions mixtes paritaires.



Rétablissement des comptes de la sécurité sociale	14,8
Mesures de freinage des dépenses sociales	10,1
Report au 1er juillet de l'indexation des retraites	3,6
Assurance-chômage	0,4
Freinage de la trajectoire ONDAM	3,8
<i>dont maîtrise des prix des produits de santé, et des volumes</i>	1,4
<i>dont ticket modérateur</i>	1,1
<i>dont optimisations des achats à l'hôpital</i>	0,7
<i>dont indemnités journalières (baisse du plafond)</i>	0,6
Réduction du déficit de la CNRACL (hausse de 4 points du taux de cotisation retraites, pour les collectivités et les hôpitaux)	2,3
Réduction de dépenses socio-fiscales profitant aux entreprises :	4,7
Reprofilage des allègements généraux (dans l'esprit du rapport Bozio-Wasmer)	4,0
Réduction de niches sociales	0,7

Cette hausse pour la Commune de Morcenx-la-Nouvelle, associée à la fin de la minoration de 1% consentie en 2024 sur les cotisations maladie, équivaut à une augmentation des charges de la masse salariale de près de 80.000 € chaque année pendant 4 ans, soit **+288.000 €** à compter de 2028 par rapport à 2024.

Autres éléments impactants :

Un autre élément affecte les comptes de la Commune de Morcenx-la-Nouvelle dès 2025 : l'augmentation des primes d'assurances et la réduction des garanties. Ainsi la prime annuelle se voit augmenter de plus de **17.000 €** avec pour l'assurance dommage aux biens, une franchise passant de 300 € à 100.000 € pour les incendies et événements naturels et la fin de la couverture sur les maladies ordinaires, ce qui représente une perte de recettes annuelle de **85.000 €** (calculée sur la moyenne des 3 dernières années).

La Municipalité a décidé d'offrir un nouveau service public à l'attention de ses administrés : une micro-crèche. Le coût de fonctionnement de celle-ci est estimé à **55.000 €** par an.

Enfin, la commune se voit sortir des critères d'éligibilité au bénéfice du FPIC, ce qui entraîne mécaniquement une baisse de cette dotation de 14.000 € chaque année soit plus de **70 000 €** de 2023 jusqu'en 2028.

C/ Les bases de la prospective budgétaire 2025-2026

La prospective tient compte des éléments de contexte présentés précédemment, à effectif constant, en intégrant le coût de fonctionnement de la micro-crèche. Ces hypothèses conduiraient à une hausse des dépenses entre 2024 et 2025 de 280.000 € et une baisse des recettes de 248.000 €.

Les prévisions sont basées sur une perte progressive du bénéfice du FPIC, entamée en 2024.

En investissement, les dépenses envisagées sont programmées dans le PPI présenté ci-après et financé en 2025 et 2026 par un emprunt de 750.000 € s'ils sont nécessaires au regard de l'avancement réel des dépenses, et en utilisant plus d'un million d'euros d'excédents.

Des subventions ont été appelées en 2025 pour des projets de transition écologique (PAC et menuiseries de plusieurs bâtiments communaux), pour la rénovation du skate park, la sécurisation des ateliers, la clôture du centre de loisirs et la rénovation du cinéma.



L'évolution de la CAF nette attendue est :

- 323.110,09 € en 2025
- 278.263,59 € en 2026

L'utilisation de l'excédent, dans un premier temps, permettra de temporiser pour se situer à l'atterrissage réel en fin d'année 2025, en prenant en considération que le maintien de la CAF nette à un objectif de 450.000 € est primordial pour réaliser le PPI programmé.

L'endettement devrait être stable en dessous de 6.000.000 €.

III/ Les projets

A/ Plan Pluriannuel d'investissement (extrait 2025-2026)

Libellé	2025	2026
ETUDES	31 452,00 €	10 000,00 €
FONDS DE CONCOURS	12 000,00 €	15 000,00 €
ACQUISITION MATERIEL	500 000,00 €	350 000,00 €
ACQUISITION TERRAINS	255 000,00 €	40 000,00 €
DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	386 653,88 €	150 000,00 €
EQUIPEMENT DIVERS	279 206,03 €	15 000,00 €
TRAVAUX EN REGIE	300 000,00 €	300 000,00 €
VOIRIE	494 835,57 €	150 000,00 €
PARTICIPATION SCHEMA CYCLABLE	500,00 €	50 000,00 €
Plan façade	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL RECURRENT (Arbitrage limité)	2 279 647,48 €	1 100 000,00 €
AMENAGEMENTS ROUTIER RD38-RD321	32 182,64 €	- €
MICRO-CRECHE ET MAM	973 054,32 €	- €
HANGAR SERRES MARAICHERES	59 352,07 €	
SALLE MULTI ACTIVITES SPORTIVES	120 000,00 €	- €
Equipements sportifs (pump track, pala et skate park)	104 376,40 €	- €
Total travaux engagés	1 288 965,43 €	- €
SALLE DE BOXE	- €	350 000,00 €
RENOVATION SALLE DES FETES ARJUZANX (ETUDE)	- €	20 000,00 €
Participation nette concessionnaire Revitalisation centre bourg	240 000,00 €	240 000,00 €
TRANSITION ECOLOGIQUE dont réseau chaleur (700,000 € et travaux décret tertiaire)	244 754,62 €	901 542,96 €
Total à arbitrer	484 754,62 €	1 511 542,96 €
TOTAL	4 053 367,53 €	2 611 542,96 €



Le financement des dépenses, par l'utilisation de l'excédent reporté pour 1.611.000 € et par la mobilisation mesurée de l'emprunt (toujours inférieure au remboursement annuel du capital) :

Financements	2025	2026
Epargne brute prévue	1 035 602,30 €	997 970,14 €
Remboursement emprunt	- 762 492,21 €	- 719 706,55 €
CAF ATTENDUE	323 110,09 €	278 263,59 €
Emprunt	750 000,00 €	750 000,00 €
Utilisation excédents	1 015 071,25 €	596 105,14 €
Cession actif	280 000,00 €	248 880,00 €
Subventions	1 273 939,00 €	428 550,52 €
TAM	40 000,00 €	40 000,00 €
FCTVA	371 247,19 €	269 743,71 €
	4 053 367,53 €	2 611 542,96 €

La dette :

	2025	2026
Evolution dette	5 889 108,86 €	5 919 402,31 €
Capacité de désendettement (en années)	5,69	5,93

B/ Focus sur la revitalisation du centre bourg

L'estimation du projet initial (2 îlots, Pôle d'Echange Multimodal (PEM), Plan de circulation, stationnements et requalification d'espaces publics) est chiffrée après évaluation des bureaux d'études à 18.000.000 €

Le périmètre du projet a été recalibré en se limitant pour la première phase 2025-2034 à :

- Ilôt nord
- Acquisition et destruction maison ilôt sud
- PEM
- Requalification avenue Joffre

Cela permet de limiter le coût à un montant estimé inférieur à 7.500.000 €.

Avec un concessionnaire, ce coût pourrait être limité pour la collectivité, recettes de cessions et subventions déduites, à 2.327.000 € mais avec encore à ce jour des incertitudes sur les co-financements possibles et les modalités de portage.

C/ Focus sur la micro-crèche

La Municipalité a décidé de se doter d'une micro-crèche communale au sein d'un nouveau pôle enfance comprenant aussi une maison d'assistants maternels (MAM).



Cette micro-crèche de 12 places devrait ouvrir à l'issue des travaux de construction, en septembre 2025.

Pour fonctionner, il sera nécessaire d'embaucher 4 nouveaux agents. Malgré les recettes des familles et les aides de la CAF des Landes, les tarifs conventionnés ne permettent pas d'envisager un équilibre financier de la structure.

D/ Focus sur le décret tertiaire

Promulguée fin 2018, la loi ELAN a inscrit au Code de la construction et de l'habitation une obligation de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 vient fixer les conditions d'application de cette mesure.

La réglementation exige une réduction de la consommation d'énergie finale en appliquant une des deux méthodes présentées à l'article L 111-10-3 du code de la construction et de l'habitation :

- réduire de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040, et 60% d'ici 2050 la consommation énergétique finale du bâtiment, par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à l'année 2010 ;
- ou, atteindre un niveau de consommation énergétique fixé en valeur absolue pour chaque type d'activité.

Pour atteindre ces objectifs, différentes actions peuvent être mises en place par les propriétaires et preneurs à bail :

- améliorer la performance énergétique des bâtiments ;
- installer des équipements performants et mettre en place des dispositifs de contrôle et gestion active de ces appareils ;
- faire évoluer le comportement des occupants.

La commune a diligenté le SYDEC 40 pour faire une étude sur les bâtiments identifiés qui a rendu un rapport avec des préconisations de travaux.

Il conviendra de planifier ces travaux au cours des prochaines années pour répondre aux objectifs recherchés.

E/ Lotissements

2 lotissements sont encore en cours :

- Le lotissement de l'Hoste à Garrosse qui compte encore 1 lot en stock réservé qui devrait être vendu au cours de l'année 2025. Ce lotissement sera donc clôturé à l'issue de la vente, constatant un léger excédent.
- Le lotissement de Pernautuc 2, en cours d'étude d'aménagement, qui compte un stock de terrains d'une valeur de 160.858 €.

D'autres projets peuvent voir le jour en cours d'année, à Sindères, Garrosse et Morcenx.

S'ils voient le jour en cours d'année, ils feront l'objet d'une création d'un budget annexe spécifique.



IV/ Les ratios

2023		2024	Moyenne strate 2023
1 467,92 €	DRF/hab	1 530,98 €	1 003,00 €
554,83 €	Impôts / habitant	583,91 €	543,00 €
1 701,33 €	RRF/hab	1 829,54 €	1 210,00 €
279,29 €	Equipements/hab	427,60 €	327,00 €
1 327,72 €	Dette/hab	1 154,01 €	797,00 €
220,36 €	DGF/hab	223,88 €	153,00 €
60,04%	Masse salariale/DRF	61,26%	57,10%
95,44%	(DRF+rembt dette)/RRF	93,09%	89,70%
16,42%	Equipements/RRF	23,37%	27%
78,04%	Dette/RRF	63,08%	65,80%